



EXAMEN ANNUEL D'AVANCEMENT DU PTA

EITI-2025



*Ancien Bâtiment IGM
Ampandrianomby*



office@eitimadagascar.mg



www.eitimadagascar.mg

Table des matières

SIGLES ET ABREVIATION	3
INTRODUCTION	4
PREMIERE PARTIE : SUIVI DE LA RÉALISATION DU PLAN DE TRAVAIL ANNUEL BUDGÉTISÉ 2025.....	5
1. Activités réalisées :	7
A. Engagement du gouvernement (exigence 1.1) :	7
B. Engagement des entreprises (exigence 1.2) :	10
C. Engagement de la Société Civile (exigence 1.3) :	11
D. Gouvernance du Groupe multipartite (exigence 1.4) :	14
G. Ponctualité des données (exigence 4.8).....	15
H. Accessibilité des données (exigence 7.2) :	16
2. Activités “En cours de réalisation” :	17
A. Ponctualités des données (exigence 4.8) :	17
B. Qualité et assurance des données (exigence 4.9) :	18
C. Accessibilité des données et données ouvertes (exigence 7.2) :	18
D. Octroi des contrats et des licences (exigence 2.2) :	19
DEUXIEME PARTIE : ENQUETE EFFECTUEE PAR LE COLLEGE DE L’ORGANISATION DE LA SOCIETE CIVILE SUR LES INDUSTRIES EXTRACTIVES (OSCIE)	20
1. Contexte :	21
2. Méthodologie :	21
3. Périmètre d’études :	22
4. Résultat : Pilier transparence :	22
5. Résultat : Transparence sur les Bénéficiaires effectifs.....	23
6. Recommandation : pilier transparence :	23
7. Résultat : accès à l’information :	24
8. Recommandation : accès à l’information :	24
9. Résultat : Participation et Débat public	25
10. Recommandation sur la participation et débat public :	25
11. Résultat : Utilisation et redistribution des ressources	26
12. Résultat : utilisation et redistribution des ressources :	26
13. Résultat : utilisation et redistribution des ressources :	27
ANNEXES.....	28
Annexe 1 : Présentation du PTAB 2025	29
Annexe 2 : Présentation graphique, en pourcentage, des activités faits et celles qui sont en cours.....	30

SIGLES ET ABREVIATION

BCMM	Bureau du Cadastre Minier de Madagascar
BIANCO	Bureau Indépendant Anticorruption
CNaPS	Caisse Nationale de Prévoyance Sociale de Madagascar
CN (GMP)	Comité National (Groupe multipartite)
COM	Centrale de l'Or de Madagascar
CTD	Collectivités Territoriales Décentralisées
DGI	Direction Générale des Impôts
DGD	Direction Générale des Douanes
DGM	Direction Générale des Mines
LGIM	Loi sur Les Grands Investissements Miniers
MEDD	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
MIM	Ministère des Mines
ONE	Office National pour l'Environnement
OMNIS	Office des Mines Nationales et des Industries Stratégiques
PTB	Plan de Travail Budgétisé
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
SNLCC	Stratégie Nationale de la Lutte Contre la Corruption

INTRODUCTION

La Norme EITI est la référence mondiale pour la bonne gouvernance et la transparence des ressources extractives, telles que les mines, les gaz et les pétroles. Depuis 2008, Madagascar a vu son adhésion à cette Norme en vue de promouvoir la redevabilité dans l'exploitation des ressources extractives.

En raison de la nouvelle législation sur les établissements publics en 2018, le fonctionnement de l'EITI-Madagascar a connu de changement. Le Décret n°2023-335 du 30 mars 2023 met en place l'EITI-Madagascar en étant un établissement public à caractère administratif, rattachée au Ministère en charge des Mines.

Afin d'assurer la participation des parties prenantes nationales dans la mise en œuvre du processus EITI, l'article 4 dudit décret prévoit que cet établissement est constitué de l'organe délibératif composé du *Comité National* où siège les représentants de l'Administration, des Industries Extractives, et de la Société Civile, et de l'organe exécutif qui est le *Secrétariat Exécutif*.

Depuis 2008, EITI-Madagascar a publié 12 rapports incluant ainsi les données financières et les informations contextuelles liées à la gestion de ses ressources extractives.

Par suite de la dernière validation de 2023, le Comité National n'a cessé de réaffirmer son engagement en faveur de la promotion de la bonne gouvernance et la transparence du secteur extractif. Pour cela, chaque année, un PTAB est élaboré, conformément à l'exigence 1.5 du paragraphe a) de la Norme.

Les activités prévues ne se limitent pas seulement aux exigences auxquelles des progrès significatifs doivent être apportés, mais elles concernent également celles dont la réalisation a été considérée comme en grande partie voire pleinement atteint, lors de la validation en 2023.

En effet, ce présent document rapporte les activités relatives aux exigences ci-dessous, réalisées durant l'exercice 2025 :

- engagement du gouvernement (exigence 1.1) ;
- engagement des entreprises (exigence 1.2) ;
- engagement de la société civile (exigence 1.3) ;
- gouvernance du groupe multipartite (exigence 1.4) ;
- cadre juridique et institutionnel, contrats et licences (exigence 2) ;
- octroi des contrats et des licences (exigence 2.2) ;
- propriété effective (exigence 2.5) ;
- ponctualité des données (exigence 4.8) ;
- qualité et assurance des données (exigence 4.9) ;
- accessibilité des données et données ouvertes (exigence 7.2).

Il comprend également certaines orientations de la Norme EITI notamment la politique de la lutte contre la corruption, et le résultat de l'enquête sur la perception dans la mise œuvre de la Norme par le Collège de la société civile.

**PREMIERE PARTIE : SUIVI DE LA RÉALISATION
DU PLAN DE TRAVAIL ANNUEL BUDGÉTISÉ
2025**

Conformément aux dispositions de l'article 5 du Décret n°2023-335 du 30 mars 2023 susvisé, le CN a pour mission d'adopter un plan de travail entièrement chiffré et compatible avec les échéances de déclaration et de validation fixées par le Conseil d'administration international de l'EITI. C'est ainsi que dès le début de cette année, le PTAB de EITI-Madagascar a été adopté. Il a été conçu par le CN, et repose sur les Exigences qui sont groupées dans les axes stratégiques suivantes : résultat et impact, supervision exercée par le Groupe Multipartite, cadre juridique et institutionnel applicable, licences, Propriété effective, participation de l'Etat, production et exportation, gestion des revenus et contributions infranationales.

En vue d'assurer une bonne réalisation des exigences, des activités suivies d'un calendrier bien défini et des responsables, ainsi que de budget prévisionnel, ont été adoptés. Certaines activités sont réalisées dans le délai prévu, d'autres en cours de réalisation.

1. Activités réalisées :

A. Engagement du gouvernement (exigence 1.1) :

- **Contribution dans le bon fonctionnement du Secrétariat Exécutif**

Pour l'année 2025, le plan d'action du collège Administration se repose généralement sur la mobilisation des ressources pour la pérennisation des activités de l'EITI-Madagascar.

En effet, suite des appels d'offre encadrés par la loi sur les marchés publics, des acquisitions de matériels nécessaires au bon fonctionnement de l'établissement, tels que la fourniture de biens et services, l'acquisition des matériels de bureau et informatiques, les abonnements fixes et mobiles ont été effectués en faveur du Secrétariat Exécutif.

Par ailleurs, les paiements des charges fixes telles que les indemnités dans le cadre d'évaluation des offres, et le remboursement des frais du Comité National à l'issue des diverses réunions, ainsi que la régularisation du droit d'adhésion 2025 à l'ITIE International, ont été également comprises dans cet engagement du gouvernement.

- **Implication des acteurs régionaux pour participer dans la mise en œuvre de l'EITI**

Suivant l'exigence 2 sur la divulgation du cadre légal et institutionnel, des ateliers de renforcement des compétences des acteurs régionaux du Ministère des Mines sur la bonne gouvernance et la transparence du secteur minier ont été effectués par suite de la promulgation de la Loi n°2023-007 du 27 juillet 2023 portant refonte du Code minier et l'adoption de ses décrets d'application en 2024.

Des ateliers se sont déroulés le 17 et 18 juin, dans le chef-lieu de la Région Vakinankaratra à Antsirabe. Outre, la partage sur les différentes réformes apportées par la loi susdite, sont également abordées lors de ces ateliers, les dispositions relatives aux principes et exigences de transparence et de bonne gouvernance, à savoir l'obligation par tout titulaire de permis minier d'effectuer :

- la déclaration basée sur les données qui sont l'objet d'audit par les instances compétentes en la matière ;
- la déclaration aux instances nationales chargées de la mise en transparence des activités minière, toutes les informations relatives à ses paiements à l'État, y compris les réalisations économiques, environnementales et sociales ;
- la déclaration de rendre publiques les informations relatives à la propriété effective ;
- la déclaration de rendre publics tous les contrats et licences conclus ou modifiés, notamment les informations mises à disposition du public.



- ***Cadre légal et des textes réglementaires régissant le secteur minier avec les départements du Ministère des Mines***

Dans le cadre de la vulgarisation du cadre légal régissant le secteur minier, un atelier axé sur la mise à niveau des parties prenantes nationales (CTD et sociétés minières) sur les exigences actuelles du secteur minier a été organisé les 27 et 28 mai dans la Région Vakinankaratra à Antsirabe. Durant cet atelier, EITI-Madagascar a fait un état des lieux de la mise en œuvre de la Norme ITIE 2023, tant à l'échelle mondiale qu'à Madagascar, notamment sur les avancées en matière de la lutte contre la corruption et de divulgation systématique des données ;



Par ailleurs, toujours dans le cadre de la vulgarisation de la Loi n°2023-007 du 27 juillet 2023 portant refonte du Code minier et ses décrets d'application, des ateliers portant sur la promotion de la transparence et de la lutte contre la corruption ont été effectués à Ihosy et à Fianarantsoa, le 10 et 12 décembre 2025. Ces deux ateliers ont pu regrouper les personnages suivants :

- Autorités des collectivités territoriales décentralisées et déconcentrées
- Services locaux déconcentrés
- Opérateurs miniers nationaux et étrangers
- Société civile
- Autorités coutumières et notables
- Chefs religieux.



- **Déclaration sur l'engagement du Gouvernement à mettre en œuvre la Norme EITI à Madagascar du 03 décembre 2025**



B. Engagement des entreprises (exigence 1.2) :

- **Modèle de politique de lutte contre la corruption et sensibilisation à la déclaration des bénéficiaires effectifs**

En vue de se conformer aux orientations de la Norme EITI, le Collège des Industries Extractives et Secrétariat Exécutif en concertation avec le BIANCO qui est la juridiction compétente en la matière, ont élaboré un modèle de politique de lutte contre la corruption dans les industries extractives.

Ce document prévoit les différentes formes de corruption qui pourraient être détectées au cours de la chaîne de valeur de l'industrie extractive. Elle préconise également les dispositions à mettre en œuvre pour la sensibilisation de la lutte contre la corruption et le blanchiment des capitaux dans la gestion des ressources minières, gazières et pétrolières.

Un projet de feuille de route sur la sensibilisation à la déclaration des bénéficiaires effectifs des sociétés minières a été également conçu.



C. Engagement de la Société Civile (exigence 1.3) :

- **Formation des journalistes nationaux et locaux sur les enjeux des exploitations minières (sociaux, économiques, fiscaux, environnementaux, ...) en vue de constituer un pool de journalistes spécialisés sur les enjeux du secteur**

En vue d'informer les journalistes nationaux et régionaux, l'OSCIE avec l'appui technique du Secrétariat Exécutif de EITI-Madagascar et du responsable régional du Secrétariat International de EITI, un atelier sur le renforcement des capacités des journalistes sur la gouvernance du secteur extractif a organisé. Cette rencontre a permis d'approfondir les thématiques clés suivants comme les contributions du secteur extractif, le développement des CTD, les retombées sociales et économiques et l'impact environnemental.



- **Organisation d'une enquête de perception sur la mise en œuvre de l'ITIE à Madagascar (OSCIE)**

Compte tenu des mesures correctives issues de la validation de Madagascar en 2023, le Collège de l'OSCIE a organisé une enquête de la perception des parties prenantes sur la mise en œuvre de la Norme EITI, le mois de juillet dernier. Elle a été effectuée à travers des questionnaires relatives à la mise en œuvre des exigences de l'EITI soumises aux diverses entités telles que : les sociétés civiles membres et non-membres du CN, l'Administration membre et non-membre du CN, Journalistes régionaux et centraux, les entreprises titulaires de permis minier, les CTD et les PTF.

La méthodologie adoptée, les résultats ainsi que les recommandations à l'issue de cette enquête seront détaillés dans la deuxième partie du présent document.



- **Formation des journalistes régionaux sur les cadres légaux et la transparence dans le secteur extractif à Madagascar**

Dans le but de renforcer les compétences des journalistes de la Région Atsinanana et Analanjirofo, un atelier sur les cadres légaux et la transparence dans le secteur extractif a été organisé par le Collège Société Civile. Outre, la présentation sur les différentes réformes de la Loi n° 2023-007 du 27 juillet 2023 et ses Décrets d'application, du Décret n°2025-080 du 28 janvier 2025 sur la Mise en Comptabilité des Investissements avec l'Environnement (MECIE) par cette dernière, l'équipe du Secrétariat Exécutif de l'EITI Madagascar a pu aborder les différentes exigences de la Norme EITI ainsi que leur mise en œuvre depuis 2023 jusqu'à ce jour.



- **Atelier de sensibilisation sur les enjeux de la gouvernance minière et le renforcement des capacités des acteurs locaux.**

Des ateliers régionaux de sensibilisation ont été organisés par Transparency International – Initiative Madagascar (TI-MG) et Publiez Ce Que Vous Payez Madagascar (PCQVP-MG) du 17 au

19 juin 2025 dans la région SAVA et du 12 au 14 juillet 2025 dans la région Boeny, en collaboration avec les parties prenantes concernées, notamment les Directions Régionales des Mines et le BIANCO. Ces ateliers ont permis de renforcer la compréhension des autorités locales, des organisations de la société civile, des jeunes, des femmes et des personnes en situation de handicap sur le cadre juridique et réglementaire du secteur extractif (Code minier de 2023 et ses textes d'application, décret MECIE), ainsi que sur la mise en œuvre de la Norme ITIE à Madagascar, en particulier le suivi des paiements destinés aux collectivités territoriales décentralisées et les risques de corruption liés aux exploitations minières artisanales.



En novembre 2025, des formations ont été conduites au profit des collectivités territoriales décentralisées bénéficiaires des revenus issus de l'exploitation du graphite dans les régions Atsinanana et Atsimo-Andrefana.



Ces formations ont porté sur la traçabilité et la gestion transparente des revenus miniers, la planification et la gestion budgétaire communale, la redevabilité, la participation citoyenne et les principes de bonne gouvernance, contribuant ainsi au renforcement des capacités des élus locaux et des services techniques déconcentrés, et à l'amélioration de la gestion des revenus miniers au niveau local.



D. Gouvernance du Groupe multipartite (exigence 1.4) :

- **Évaluation de la mise en œuvre des mesures correctives recommandées lors de la dernière validation en 2023 : supervision du groupe multipartite**

Chaque année, avant l'adoption du Budget primitif et le PTA de l'établissement, le CN s'interroge d'abord aux taux de réalisation des activités qui étaient prévus par le PTA de l'année précédente, le cas échéant, il peut demander au Secrétariat Exécutif les raisons de non-accomplissement de certaines activités. Pour l'année 2025, la supervision du groupe multipartite s'est tenue le 24 décembre, avec l'adoption du budget primitif et du PTA 2026.



E. Cadre juridique et institutionnel, contrats et licences (exigence 2)

Cf : la partie sur le cadre juridique et institutionnel, contrats et licences (exigence 2), supra mentionné.

F. Propriété effective (exigence 2.5) :

Outre, les données financières, la collecte des informations sur les bénéficiaires effectifs a été également l'objet du Protocole d'accord susmentionné. En effet, en vue d'atteindre les objectifs visés par l'exigence 2.5 de la Norme en ce qui concerne la transparence et la divulgation au public des informations sur les Bénéficiaires effectifs, l'EITI-Madagascar, grâce à ce protocole d'accord, peut collecter les informations depuis le Registre Centrale des Bénéficiaires Effectifs détenu par la DGI, et de les divulguer ensuite à travers de son système de télédéclaration.



Rappelons que suivant les dispositions de l'article 2 du Décret n° 2024-1464 du 23 juillet 2024 portant les Régimes des Permis Miniers, des Fossiles et des Carrières, sont considérés comme bénéficiaires effectifs des entreprises extractives, la ou les personnes physiques qui exercent en dernier lieu un contrôle effectif, portant sur au moins 5% des actions ou parts sociales. A Madagascar, depuis la mise en vigueur de l'Arrêté n°11689/2024 du 10 juillet 2024, la gestion et la détention du Registre Centrale des Bénéficiaires Effectifs relèvent de la Compétence de la DGI.



G. Ponctualité des données (exigence 4.8)

Concernant l'élaboration du rapport 2023 de l'EITI-Madagascar, une réunion du CN relative à la délimitation du périmètre d'études a été effectuée le 12 juin de cette année. En effet, conformément à la décision n°159/2025/MIM/Min du 12 juillet 2025, (12) douze sociétés extractives ont été retenues dans le périmètre d'études dudit rapport. En sus des données financières de l'exercice

fiscale 2023, ce dernier devrait aussi comporter les informations contextuelles disponibles au sein des différentes parties prenantes. Pour respecter la Norme EITI, ce rapport devrait être validé par le CN le mois de décembre prochain et sa publication devrait intervenir au plus tard, le mois de janvier 2026. Actuellement, 70% des travaux y afférents sont achevés.

Les différentes régies objets de collecte des données financières pour l'élaboration du rapport 2023

- La DGI ;
- La DGD ;
- La DGM ;
- La CNaPS ;
- Le BCMM ;
- L'OMNIS ;
- Le Trésor Public ;

Les parties prenantes objets de collecte des informations contextuelles pour l'élaboration du rapport 2023 :

- La Cour des Comptes ;
- La COM ;
- Le BCMM ;
- La Direction Générale de la Décentralisation ;
- La Direction Générale des Mines ;
- Le Ministère l'Environnement du Développement Durable ;
- Le Ministère en charge de l'Aménagement du Territoire ;
- L'ONE ;
- L'OMNIS ;
- Le Trésor Public ;

H. Accessibilité des données (exigence 7.2) :

Depuis 2023, un projet de mise en place d'un système de télédéclaration a été lancé entre EITI-Madagascar et l'Ambassade Américaine à Madagascar. Celui-ci consiste à appuyer Madagascar dans le processus de l'accessibilité des données sur les industries extractives par le public. Cette année, les dispositifs y afférents sont déjà acquis et installés, et la première séance de formation des industries extractives sur l'utilisation de ce système a été également effectuée ce 22 octobre dernier.

De plus, une signature de protocole d'accord entre EITI-Madagascar et la Direction Générale des Impôts permettant la collecte des données financières notamment les différents impôts et taxes payés par les industries extractives, a été réalisée. Cela contribue à la divulgation de ces données financières au public étant donné que la politique fiscale actuelle ne permet pas à ce dernier de se renseigner aux paiements du contribuable.



2. Activités “En cours de réalisation” :

Nonobstant, les activités réalisées ci-dessus, d'autres activités demeurent en cours. Certaines d'entre elles concernent la continuité des activités qui ont été déjà entamées, tandis qu'autres, elles sont en cours de commencement vu que leur réalisation dépend étroitement avec la disponibilité des institutions qui les concernées.

A. Ponctualités des données (exigence 4.8) :

Conformément à la convocation n° 266-2025-MIM/Min du 15 décembre 2025, les membres du Comité Nationale de l'EITI Madagascar sont appelés à une réunion de validation du Rapport EITI 2023 le 24 décembre 2025. Rappelons que l'élaboration de celui-ci a été débutée le 25 février 2025 et sa publication est prévue le 31 décembre 2025.

B. Qualité et assurance des données (exigence 4.9) :

En vue de réitérer la collaboration entre EITI-Madagascar et la Cour des Comptes, une mise à jour du Protocole d'accord sera bientôt effectuée par les deux parties. Cela s'inscrit dans le cadre de l'observation de l'une des recommandations du Secrétariat International de l'EITI en 2023, laquelle a obligé Madagascar de procéder à la certification des données financières pour les prochains rapports. La signature de ce protocole d'accord modifié dépend alors la disponibilité de la Cour des Comptes puisque le CN a déjà émis son approbation.

C. Accessibilité des données et données ouvertes (exigence 7.2) :

La réalisation de la deuxième session de la formation des industries extractives sur l'utilisation du système de télédéclaration suite de celle qui a été réalisée ce 22 octobre dernier, aura lieu au premier trimestre de l'année 2026.

D. Octroi des contrats et des licences (exigence 2.2) :

Le processus organisationnel du cadastre minier depuis 24 juillet 2024 :



Notons que, l'exécution tardive de ces activités résulte principalement du décalage des calendriers de mise en œuvre, souvent liés à la mobilisation des moyens, à la coordination entre les institutions ou à la disponibilité des experts techniques. Néanmoins, les progrès observés au troisième trimestre 2025 démontrent une dynamique positive : les bases techniques et administratives sont déjà établies permettant ainsi à la finalisation de ces projets d'ici fin de décembre.

DEUXIEME PARTIE : ENQUETE EFFECTUEE
PAR LE COLLEGE DE L'ORGANISATION DE LA
SOCIETE CIVILE SUR LES INDUSTRIES
EXTRACTIVES (OSCIE)

1. Contexte :

Conscient de l'importance des diverses recommandations issues de la validation de Madagascar en 2023, l'OSCIE membre du CN de EITI-Madagascar a présenté le 28 août 2025, les résultats de leur enquête sur la perception de la mise en œuvre de la Norme ITIE dans le secteur extractif.

2. Méthodologie :

Quatre (04) processus ont été adoptés par l'OSCIE pour mener cette étude :

- **Collecte des données, il y avait :**
 - de questionnaire structuré auprès de toutes les catégories d'acteurs, en l'occurrence l'Organisation de la Société civile, les Collectivités Territoriales Décentralisées, les Entreprises, les journalistes, les Partenaires Techniques et Financiers, et le Secrétariat de EITI-Madagascar
 - Six (06) thématiques couvertes/Piliers : transparence, accès à l'information, participation, capacité, redistribution des revenus, gouvernance
 - 15 entretiens semi-directifs avec acteurs clés pour enrichir et contextualiser les réponses

- **Compilation et traitement des données :**
 - Intégration dans une base consolidée et nettoyage des données
 - Classement par catégories d'acteurs et par thématiques
 - Production d'indicateurs transversaux communs

- **Analyse quantitative :**
 - Mise en évidence des convergences les convergences entre acteurs (point de consensus)
 - Mise en évidence des divergences entre acteurs
 - Appui sur exemples concrets et témoignages pour contextualiser les données chiffrées

- **Modélisation prospective (2025-2030) :**
 - Baseline 2025 : deux scénarios contrastés :
 - S- : absence de réformes, blocages persistants
 - S+ : mise en œuvre des recommandations (réformes juridiques, vulgarisation, renforcement des capacités)
 - Méthodes utilisées :
 - Régression hiérarchique bayésienne (trajectoires probables)
 - Réseau bayésien causal (relations de dépendance entre dimension)
 - Projection probabiliste de l'évolution des indicateurs de transparence d'ici 2023

3. Périmètre d'études :

Sont incluses dans le périmètre d'études les entités suivantes :

Périmètre et taille de l'échantillon

166
Personnes enquêtées

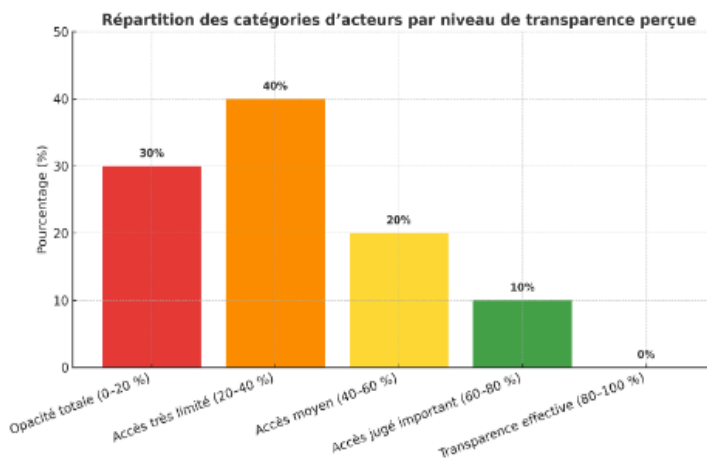
- 51 OSC non-membres du CN-ITIE
- 6 OSC membres du CN-ITIE (sur 8 sollicitées)
- 25 Administrations publiques non-membres
- 6 Administrations publiques membres du CN-ITIE (sur 8 sollicitées)
- 34 Journalistes (spécialisés et régionaux)
- 23 Entreprises titulaires de permis miniers
- 4 Représentants du SE-ITIE
- 15 Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD)
- 2 Partenaires Techniques et Financiers (PTF)

Au total, 166 personnes ont été enquêtées.

4. Résultat : Pilier transparence :

RESULTATS- PILIER TRANSPARENCE

1. Divulgaration contractuelle:



30 % – Opacité totale (0–20 %)
→ Pour près d'un tiers, les contrats extractifs sont totalement inaccessibles : aucune publication, aucune transparence.

40 % – Accès très limité (20–40 %)
→ La majorité relative estime que la divulgation reste partielle et irrégulière : un seul contrat publié (QMM), sans cadre légal ni registre public.

20 % – Accès moyen (40–60 %)
→ Quelques efforts ponctuels sont reconnus, mais ils restent isolés et non systématisés, sans mécanisme clair de suivi.

10 % – Accès jugé important (60–80 %)
→ Une minorité considère que des avancées existent, mais elles sont loin de constituer une transparence effective.

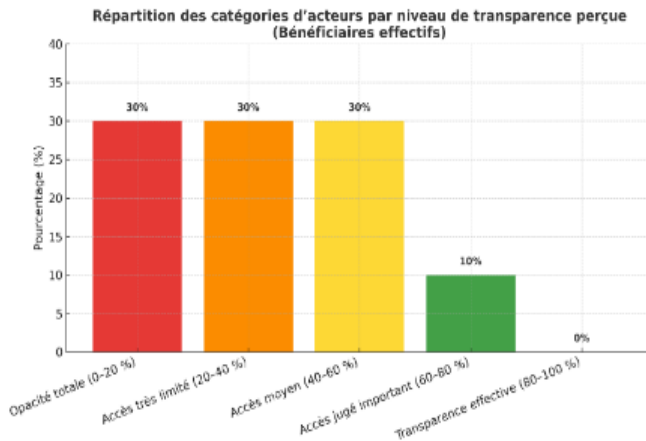
0 % – Transparence effective (80–100 %)
→ Aucun acteur ne juge que Madagascar respecte pleinement la Norme ITIE

- La divulgation contractuelle reste perçue comme opaque et insuffisante : 70 % des acteurs considèrent l'accès comme opaque ou très limité,
- Les efforts existants sont jugés ponctuels et incohérents,
- Aucun acteur n'identifie une transparence effective,

5. Résultat : Transparence sur les Bénéficiaires effectifs

RESULTATS- PILIER TRANSPARENCE

3. Transparence sur les bénéficiaires effectifs



- La transparence sur les bénéficiaires effectifs reste partielle et fragile
- 90 % des acteurs la situent entre opacité totale et accès moyen,
- Les avancées (Arrêté 2024, Code minier, protocoles ITIE–SAMIFIN/DGI) sont jugées insuffisantes et non systématisées,

0 % – Opacité totale

→ Le registre national annoncé est perçu comme non opérationnel et inaccessible,

30 % – Accès très limité

→ L'Arrêté 2024 (seuil 25 %) est considéré comme une avancée partielle mais insuffisante ; incohérences juridiques persistantes (pétrole exclu, seuil trop élevé).

30 % – Accès moyen

→ Certains reconnaissent des progrès : Code minier 2023 (seuil 5 %), partenariats ITIE–SAMIFIN/DGI, mais jugent le dispositif fragile sans sanctions ni suivi indépendant.

10 % – Accès jugé important

→ Une minorité estime que les avancées récentes ouvrent une perspective d'amélioration, mais encore loin d'un registre public efficace et accessible.

0 % – Transparence effective

→ Aucun acteur ne considère que Madagascar respecte aujourd'hui la Norme ITIE (registre public, accessibilité complète, seuil de 5 %, contrôle indépendant)

6. Recommandation : pilier transparence :

RESULTATS- PILIER TRANSPARENCE

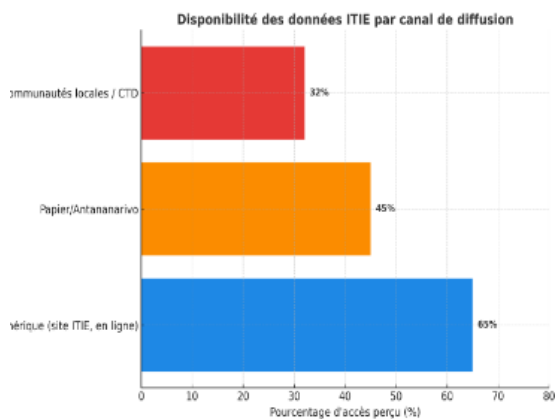
Recommandations

- Adopter un cadre légal contraignant sur la publication intégrale des contrats (incluant conventions, protocoles, décrets LGIM) et l'étendre au secteur pétrolier.
- Mettre en place une base de données publique et numérique sur les revenus et paiements, avec ventilation au niveau des CTD et formats vulgarisés (malagasy, infographies).
- Rendre opérationnel le registre des bénéficiaires effectifs : alignement avec le seuil de 5 %, intégration au registre du commerce, accessibilité publique.
- Prévoir des sanctions effectives en cas de fausse déclaration ou de non-publication (amendes, retrait de permis, exclusion d'appels d'offres).
- Renforcer la communication et la vulgarisation, afin que la transparence devienne un outil utile pour les communautés locales et la société civile.

7. Résultat : accès à l'information :

RESULTATS- ACCÈS À L'INFORMATION

1-Disponibilité des données ITIE – par canal



Entre 6 à 7 acteurs sur 10 Numérique (65 %)→ Le canal le plus positif : la mise en ligne des rapports ITIE et l'accès numérique sont salués, mais ces données restent trop techniques et insuffisamment vulgarisées pour les communautés et CTDs.

Entre 4 à 5 acteurs sur 10 Papier/Antananarivo (45 %)→ Disponibilité jugée moyenne : les documents existent mais la diffusion est centralisée dans la capitale. Les délais de publication sont longs et les formats peu adaptés aux besoins locaux.

Entre 3 acteurs sur 10 Communautés locales / CTD (32 %)→ Niveau d'accès très faible : quasi absente pour les communautés locales et CTD.

Numérique (site ITIE, rapports en ligne) → plutôt positif (60–70 %). Papier/Antananarivo → centralisé, limité (40–50 %). Communautés locales/CTD → très faible (30–35 %)

8. Recommandation : accès à l'information :

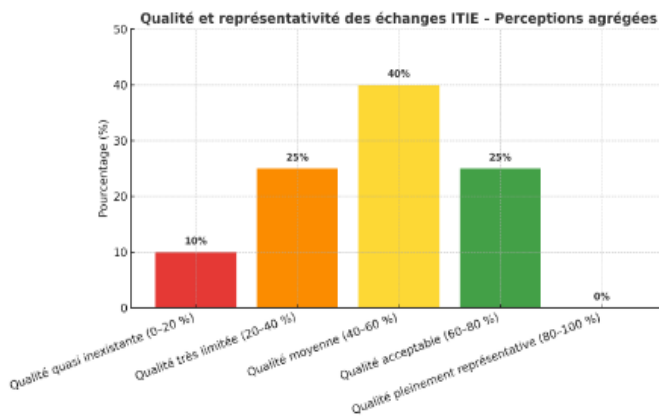
RESULTATS- ACCÈS À L'INFORMATION

Recommandations pour améliorer la disponibilité et l'accessibilité des données ITIE

- Publier régulièrement les données : en temps réel ou au minimum de manière trimestrielle, et non seulement via les rapports périodiques.
- Ventiler les informations par territoire : région, district, commune – avec une attention particulière aux transferts vers les CTD.
- Simplifier les supports : produire des résumés vulgarisés, infographies, fiches pédagogiques.
- Traduire et contextualiser : systématiser la traduction en malagasy et adapter les documents aux réalités locales.
- Diversifier les canaux de diffusion : radios communautaires, réseaux sociaux, vidéos courtes, ateliers et rencontres régionales.
- Créer un site public interactif : suivi en ligne des flux financiers, paiements et retombées locales.
- Impliquer les relais locaux : associer OSC locales, journalistes régionaux et CTD à la vulgarisation active.

9. Résultat : Participation et Débat public

RESULTATS- PARTICIPATION ET DÉBAT PUBLIC



10 % – Qualité quasi inexistant → correspond à 1 acteur sur 10 qui estime que les échanges sont quasiment absents ou formels.

25 % – Qualité très limitée → environ 2 à 3 acteurs sur 10 jugent que la qualité est faible, centralisée et dominée par l'État ou les grandes compagnies.

40 % – Qualité moyenne → environ 4 acteurs sur 10 reconnaissent un cadre de dialogue existant, mais déséquilibré et trop technique.

25 % – Qualité acceptable → environ 2 à 3 acteurs sur 10 considèrent la qualité des échanges comme correcte, mais encore insuffisamment représentative.

0 % – Qualité pleinement représentative → aucun acteur ne perçoit une participation équilibrée et inclusive.

- Un processus centralisé, technocratique et déséquilibré, nécessitant une meilleure inclusion des acteurs locaux et non-membres.

On classe les scores de perception dans des niveaux de qualité :

0–20 % → Qualité quasi inexistant

20–40 % → Qualité très limitée

40–60 % → Qualité moyenne

60–80 % → Qualité jugée acceptable

80–100 % → Qualité effective et représentative

10. Recommandation sur la participation et débat public :

RESULTATS- PARTICIPATION ET DÉBAT PUBLIC

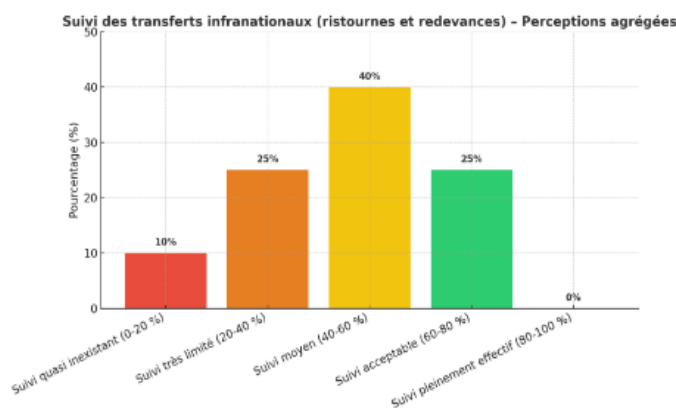
Recommandations :

- Garantir l'inclusion locale : intégrer pleinement les CTD et les OSC locales comme parties prenantes du débat, avec la capacité d'influencer les décisions et de contribuer au suivi des retombées extractives.
- Élargir la participation du secteur privé : associer systématiquement les entreprises non membres, en particulier les PME locales et régionales, pour mieux refléter la diversité du secteur extractif.
- Instituer un débat périodique : organiser un débat public annuel ou semestriel sur l'ITIE, ouvert à toutes les parties prenantes, et décliné à la fois au niveau régional et national pour renforcer la territorialisation du processus.
- Simplifier le langage et les outils de discussion : éviter le jargon technique et produire des supports vulgarisés (infographies, résumés pédagogiques, traductions en malagasy) accessibles à tous.
- Diversifier les thématiques : dépasser la simple conformité ITIE pour inclure les enjeux socio-économiques et environnementaux, plus parlants pour les communautés locales, et les débattre à la fois au niveau régional et national

11. Résultat : Utilisation et redistribution des ressources

RESULTATS- UTILISATION / REDISTRIBUTION DES REVENUS

Suivi des transferts infranationaux (ristournes et redevances)



- Le suivi des transferts infranationaux est perçu comme le maillon faible de la gouvernance extractive :
- 70 % des perceptions situent la transparence entre très limitée et moyenne,
- aucun acteur n'estime que le suivi est pleinement effectif, les progrès restent partiels et centralisés.

0 % – Suivi quasi inexistant (0–20 %)→ Une minorité d'acteurs considèrent que le suivi est pratiquement absent, sans traçabilité

25 % – Suivi très limité (20–40 %)→ Un quart des acteurs perçoivent un suivi faible, caractérisé par des données rares, centralisées et peu vérifiables.

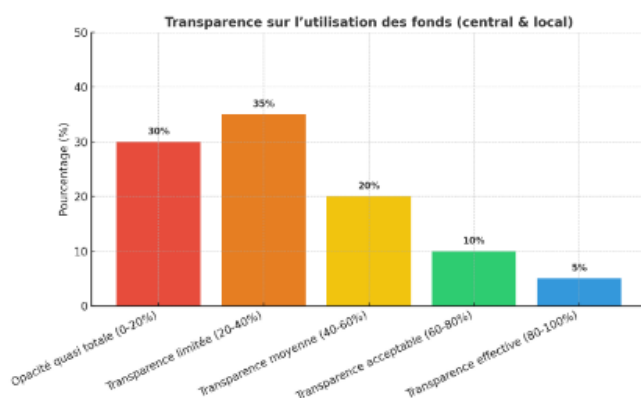
40 % – Suivi moyen (40–60 %)→ La majorité relative estime que des efforts existent (rapports, quelques transferts annoncés), mais qu'ils restent fragmentaires et irréguliers.

25 % – Suivi acceptable (60–80 %)→ Une minorité reconnaît certains progrès, avec des dispositifs jugés relativement fiables, mais pas encore systématisés ni territorialisés.

0 % – Suivi pleinement effectif (80–100 %)→ Aucun acteur ne considère que la traçabilité des ristournes et redevances soit complète, transparente et conforme aux standards ITIE.

12. Résultat : utilisation et redistribution des ressources :

RESULTATS- UTILISATION / REDISTRIBUTION DES REVENUS

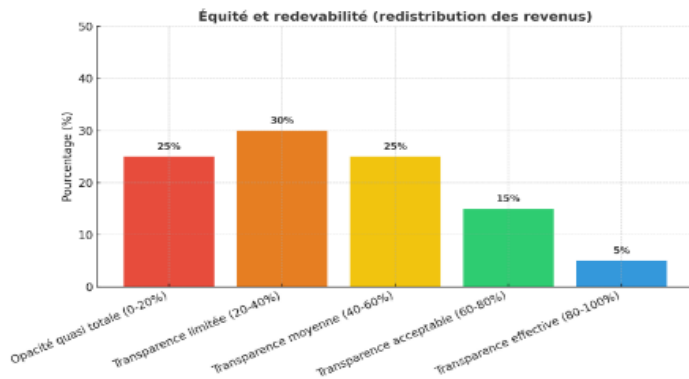


La transparence sur l'utilisation des fonds reste faible et inégale : 65 % des perceptions situent la transparence entre opacité et limitation, confirmant une faible traçabilité et centralisation à Antananarivo. Les progrès reconnus sont ponctuels et non systématiques, insuffisants pour assurer la redevabilité locale. Les CTD et communautés locales restent les plus marginalisées, faute de communication claire et de ventilation territoriale.

30 % – Opacité quasi totale→ Les fonds extractifs (ristournes, redevances, revenus centraux) sont perçus comme inaccessibles : absence de publication régulière, manque d'informations au niveau territorial. 35 % – Transparence limitée→ Quelques données sont publiées, mais elles restent fragmentaires, centralisées à Antananarivo et peu accessibles pour les CTD et communautés locales. 20 % – Transparence moyenne→ Certains progrès sont reconnus, notamment via le Code minier et les rapports ITIE, mais la traçabilité et la ventilation des fonds restent insuffisantes. 10 % – Transparence acceptable→ Quelques acteurs estiment qu'il existe une meilleure disponibilité des données, mais sans systématisation ni vulgarisation suffisante. 5 % – Transparence effective→ Très rare : seuls quelques retours positifs relèvent des initiatives numériques ou partenariats spécifiques (SE-ITIE, PTF), mais cela reste loin des standards ITIE.

13. Résultat : utilisation et redistribution des ressources :

RESULTATS- UTILISATION / REDISTRIBUTION DES REVENUS



La perception d'équité et de redevabilité dans la redistribution des revenus extractifs reste fragile et largement insuffisante : 55 % des perceptions se situent dans les catégories opacité ou transparence limitée, confirmant que la redistribution reste concentrée et peu équitable. Seuls 20 % jugent que la transparence est acceptable ou effective, mais ces perceptions demeurent marginales. Le déficit de traçabilité et l'absence d'une ventilation territoriale claire nourrissent la méfiance et fragilisent la confiance entre l'État, les entreprises et les communautés.

25 % – Opacité quasi totale → Une partie des acteurs considère que la redistribution des revenus extractifs reste opaque : absence de traçabilité et faible visibilité des retombées locales. 30 % – Transparence limitée → Les ristournes et redevances apparaissent fragmentées, concentrées à Antananarivo, avec peu d'équité territoriale. Les communautés locales restent peu informées. 25 % – Transparence moyenne → Certains progrès ponctuels (ex. reporting ITIE, contributions entreprises) sont reconnus, mais jugés insuffisants pour garantir une redevabilité institutionnelle effective. 15 % – Transparence acceptable → Une minorité estime que des efforts concrets existent, mais ceux-ci demeurent non systématisés, sans cadre légal fort ni mécanisme de suivi local. 5 % – Transparence effective → Très rares sont les acteurs percevant une redistribution réellement équitable, avec redevabilité assurée et données accessibles.

ANNEXES

Annexe 1 : Présentation du PTAB 2025

AXES STRATEGIQUES	EXIGENCES	ACTIVITES	EXECUTION	RESPONSABLE	BUDGET (MGA)	JAN	FEB	MAR	APR	MAY	JUN	JUL	AUG	SEP	OCT	NOV	DEC				
Résultats et impact	1.5 Plan de travail, suivi et examen	Validation du PTBA 2025	Q1 2025	SECRETARIAT EXECUTIF																	
		Elaboration et adoption du Budget Primitif 2025	Q1 2025																		
		Présentation du compte Administratif 2024	Q2 2025																		
		Elaboration et adoption du Budget Rectificatif 2025	Q2 2025																		
		Elaboration et validation du PTBA 2026	Q4 2025																		
	7.1 Débat public	Elaboration du Budget Primitif 2026	Q4 2025																		
		Elaboration de rapports thématique et de synthèse	Q2 2025			8 000 000															
	7.2 Accessibilité des données	Organisation de session interactive avec des études de cas concrètes rencontrés dans la mise en œuvre	Q2 2025			25 000 000															
		Divulgation systématique de données sur le site web de l'ITI-Madagascar	Q1 2025			49 040 000															
	7.4 Résultats et impact	Sensibilisation par audio-visuel (Émission radio-télévisée)		Q1 2026																	
Supervision exercée par le Groupe multipartite	1.1 Engagement du gouvernement	Contribution dans le bon fonctionnement du Secrétariat Exécutif	Q1 2025	ADMINISTRATION	240 000 000																
		Régularisation du droit d'adhésion 2025 à l'ITIE International	Q1 2025		50 000 000																
		Elaboration et validation du plan d'action du Collège Administration	Q1 2025																		
		Acquisition de véhicules tout terrain et autres	Q1 2025				770 000 000														
		Vulgarisation du cadre légal et des textes réglementaires régissant le secteur extractif avec les autres départements du Ministère des Mines	Q1 2025				240 000 000														
		Implication des acteurs régionaux (participation régionale) pour participer dans la mise en œuvre	Q1 2025																		
		Sensibilisation des OMC dans les zones à fortes potentialités minières (Cadre légal et réglementaire, espace civique)	Q2 2025				10 000 000														
		Construction de bâtiment pour siège de l'établissement	Q1 2025				800 000 000														
		Fournitures de biens et services (Fournitures de bureau, impression, reliures, insertions, publicité et promotion...)	Q2 2025				112 000 000														
		Acquisition de matériels (Bureau, informatiques...)	Q2 2025				85 000 000														
		Missions et déplacements (Frais, indemnités de missions extérieurs et intérieurs)	Q2 2025				200 000 000														
		1.2 Engagement des entreprises extractives	Charges du Personnel (Indemnités CAO, Remboursement des frais du Comité National)		Q1 2025			35 000 000													
	Charges fixes (Eau et électricité)		Q1 2025			15 000 000															
	Renforcement de capacité du Secrétariat Exécutif		Q1 2025			50 000 000															
	Abonnement (Flotte, data mobile, Fibre optique et Box)		Q1 2025			65 400 000															
	Hospitalisation, traitements et soins du Secrétariat Exécutif		Q1 2025			60 000 000															
	Autres charges (Dotation et charges de fonctionnement; Services bancaires et assimilés)		Q1 2025			34 641 889															
	Mise en place un système d'auto-déclaration à jour de l'exercice N-1		Q1 2025		INDUSTRIES EXTRACTIVES																
	Elaboration et validation du plan d'action des Industries Extractives		Q1 2025																		
	1.3 Engagement de la société civile	Elaboration et validation du plan d'action du Collège Société Civile	Q1 2025		SOCIETE CIVILE																
		Documentation continue des activités menées par les OSC au sein des communautés affectées par les activités d'extraction	Q1 2025																		
		Proposition d'ordre du jour dans les réunions du GMP	Q1 2025																		
	1.4 Gouvernance du Groupe multipartite	Organisation des ateliers d'échange entre les OSC membres et non membres du Comité National	Q2 2025																		
		Elaboration et validation du plan d'action du GMP	Q1 2025		SOCIETE CIVILE																
	Cadre juridique et institutionnel	2.4 Contrats	Elaboration d'une feuille de route sur la publication de contrat à Madagascar	Q2 2025	COMITE NATIONAL																
Conception d'une politique du Gouvernement sur la divulgation des contrats			Q1 2025																		
Licences	2.2 Octroi des contrats et des licences	Publication de l'évolution de l'assainissement des permis miniers	Q1 2025	ADMINISTRATION																	
		2.3 Registre des licences	Publication régulière et systématique sur le site web		Q1 2025	BCCM															
Propriété	2.5 Propriété effective	Atelier conjoint avec le SAMFIN dans la mise en œuvre	Q1 2025	SECRETARIAT EXECUTIF	3 000 000																
		Atelier de sensibilisation des parties prenantes pour la divulgation au public du Registre Central de Bénéficiaire Effectif	Q2 2025	ADMINISTRATION	4 000 000																
Participation de l'État	2.6 Participation de l'État	Mise à jour des participations de l'État dans les industries extractives	Q2 2025	ADMINISTRATION																	
		Publication régulière et systématique par les entreprises des déclarations financières auditées sur leur sites web respectif	Q2 2025	INDUSTRIES EXTRACTIVES																	
		Divulgation des transferts effectués par les entreprises d'État	Q1 2026	ADMINISTRATION																	
Production et exportations	6.2 Dépenses quasi budgétaires	Divulgation des dépenses sociales publiques des entreprises d'État	Q2 2026	SECRETARIAT EXECUTIF																	
		3.2 Données sur la production	Divulgation systématique de données sur le site web de l'ITI-Madagascar	Q2 2025	SECRETARIAT EXECUTIF																
Gestion des revenus	4.7 Désagrégation	Divulgation systématique de données sur le site web de l'ITI-Madagascar	Q2 2025	SECRETARIAT EXECUTIF																	
		4.9 Qualité des données	Mise en place de la divulgation systématique des données	Q2 2025	COMITE NATIONAL																
			Elaboration du Rapport ITIE 2023	Q2 2025	SECRETARIAT EXECUTIF	100 000 000															
Contributions infranationales	5.1 Répartition des revenus	Explication de l'existence et la significativité des paiements infranationaux directs effectués par les entreprises extractives dans le rapport EITI	Q4 2025	COMITE NATIONAL																	
		4.6 Paiements directs infranationaux	Explication de manière exhaustive de toutes les dépenses sociales et environnementales obligatoires dans le rapport EITI	Q4 2025	COMITE NATIONAL																
	5.2 Transferts infranationaux		Explication exhaustive et ventilés des transferts de recettes extractives du Gouvernement national vers les CTD dans le rapport EITI	Q4 2025	COMITE NATIONAL																
		Explication de manière exhaustive de toutes les dépenses sociales et environnementales obligatoires dans le rapport EITI	Q4 2025	COMITE NATIONAL																	
	6.1 Dépenses sociales et environnementales	Divulgation des dépenses sociales et environnementales obligatoires dans le rapport EITI	Q4 2025	COMITE NATIONAL																	
		Elaboration d'une procédure permettant d'aborder la question de la qualité des données et de la vérification de l'exactitude de ces informations conformément à l'Exigence 4.9	Q2 2025	SECRETARIAT EXECUTIF																	
TOTAL (MGA)					2 966 081 889																

Annexe 2 : Présentation graphique, en pourcentage, des activités faits et celles qui sont en cours

ACTIVITES	EXECUTION	RESPONSABLE	STATUT	EVOLUTION (%)	
Validation du PTBA 2025	Q1 2025	SECRETARIAT EXECUTIF	Fait		
Élaboration et adoption du Budget Primitif 2025	Q1 2025		Fait		
Présentation du compte Administratif 2024	Q2 2025		Fait		
Élaboration et adoption du Budget Rectificatif 2025	Q2 2025		Fait		
Divulgaration systématique de données sur le site web de l'EITI-Madagascar	Q1 2025	SECRETARIAT EXECUTIF	Fait		
Contribution dans le bon fonctionnement du Secrétariat Exécutif	Q1 2025	ADMINISTRATION	Fait		
Régularisation du droit d'adhésion 2025 à l'ITIE Internationale	Q1 2025		Fait		
Élaboration et validation du plan d'action du Collège Administration	Q1 2025		Fait		
Vulgarisation du cadre légal et des textes réglementaires régissant le secteur extractif avec les autres départements du Ministère des Mines dans les régions Vatovavy, Alaotra Mangoro, Betsiboka, Sava, Diana	Q1 2025		En cours	75%	
Implication des acteurs régionaux (participation régionale) pour participer dans la mise en œuvre	Q1 2025		Fait		
Sensibilisation des OMC dans les zones à fortes potentialités minières (Cadre légal et réglementaire, espace civique)	Q2 2025		En cours	33%	
Fournitures de biens et services (Fournitures de bureau, Impression, reliures, insertions, publicité et promotion...)	Q2 2025		Fait		
Acquisition des matériels (Bureau, informatiques...)	Q2 2025		Fait		
Missions et déplacements (Frais, indemnités de missions extérieurs et intérieurs)	Q2 2025		En cours	33%	
Charges du Personnel (Indemnités CAO, Remboursement des frais du Comité National)	Q1 2025		Fait		
Renforcement de capacité du Secrétariat Exécutif	Q1 2025		En cours	25%	
Hospitalisation, traitements et soins du Secrétariat Exécutif	Q1 2025		Fait		
Autres charges (Dotation et charges de fonctionnement ; Services bancaires et assimilés)	Q1 2025		Fait		
Mise en place d'un système d'auto-déclarassions à jour de l'Exercice N-1	Q1 2025		INDUSTRIES EXTRACTIVES	En cours	75%
Élaboration et validation du plan d'action des Industries Extractives	Q1 2025			Fait	
Élaboration et validation du plan d'action du Collège Société Civile	Q1 2025	SOCIETE CIVILE	Fait		
Documentation continue des activités menées par les OSC au sein des communautés affectées par les activités d'extraction	Q1 2025		Fait		
Proposition d'ordre du jour dans les réunions du GMP	Q1 2025		Fait		
Organisation des ateliers d'échange entre les OSC membres et non membres du Comité National	Q2 2025		Fait		
Élaboration et validation du plan d'action du GMP	Q1 2025	SOCIETE CIVILE	Fait		

Production de supports numériques et diffusions (guides, vidéos explicatives et informatives, traduction de loi)	Q1 2025	SECRETARIAT EXECUTIF	Fait	
Publication de l'évolution de l'assainissement des permis miniers	Q1 2025	ADMINISTRATION	En cours	33%
Publication régulière et systématique sur le site web	Q1 2025	SECRETARIAT EXECUTIF	Fait	
Atelier conjoint avec le SAMIFIN dans la mise en œuvre	Q1 2025	SECRETARIAT EXECUTIF	Fait	
Atelier de sensibilisation des parties prenantes pour la divulgation au public du Registre Central de Bénéficiaire Effectif	Q2 2025	ADMINISTRATION	En cours	50%
Divulgation systématique de données sur le site web de l'EITI-Madagascar	Q2 2025	SECRETARIAT EXECUTIF	Fait	
Mise en place de la divulgation systématique des données	Q2 2025	COMITE NATIONAL	Fait	
Élaboration du Rapport ITIE 2023	Q2 2025	SECRETARIAT EXECUTIF	En cours	80%
Élaboration d'une procédure permettant d'aborder la question de la qualité des données et de la vérification de l'exactitude de ces informations conformément à l'Exigence 4.9	Q2 2025	SECRETARIAT EXECUTIF	Fait	

